

les cahiers

Axe Toulouse-Lyon

LE PROGRAMME DES ÉTUDES

OCTOBRE 2003



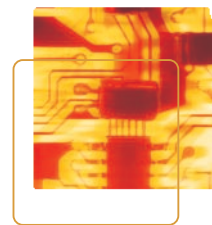
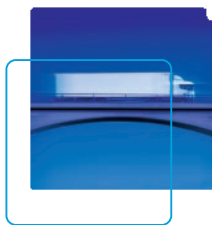
PRINCIPES ● ● ●
 MÉTHODE ● ● ●
 PILOTAGE ● ● ●

L'expérimentation engagée par l'État et le Syndicat Mixte d'Étude et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon sur la section de la RN88 située entre Rodez et Le Puy-en-Velay vise à mettre en application les principes du développement durable à un itinéraire routier. Elle doit permettre, en fonction des attentes et des projets des territoires riverains, de déterminer avec précision les passages prioritaires à élargir à 2x2 voies et ceux qui peuvent être, dans un 1^{er} temps, rendus plus aisés à parcourir grâce à des aménagements de plus faible envergure et rapidement réalisables.

Pour mener à bien cette démarche innovante, qui permet de faire évoluer les méthodes traditionnelles de conception des projets routiers, un dispositif de travail associant les services de l'État et le Syndicat a été mis en place lors du Comité de pilotage du 11 avril. Il établit une concertation continue avec les acteurs locaux afin d'identifier les projets des territoires desservis et de proposer des projets d'aménagement routier qui permettent de les valoriser au mieux.

Pour ce faire, le Comité de pilotage et le Comité technique de l'expérimentation s'appuient sur des groupes de travail départementaux constitués d'élus, de socio-professionnels et de responsables associatifs, proches des réalités et des attentes du terrain.

Un programme d'études destiné à recueillir les attentes locales et établir un diagnostic des territoires vient de débiter. À partir de cet état des lieux, une Charte de développement, définissant les interactions à privilégier entre aménagements routiers et projets locaux sera formalisée et des projets d'aménagements seront proposés et négociés dans le cadre des volets routiers des différents Contrats de Plan État-Région.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

MÉTHODE

Une approche partenariale

L'application des principes du développement durable à un itinéraire routier est un défi innovant, essentiel pour accélérer la modernisation de la RN88 et qui nécessite de nouvelles méthodes de travail et de collaboration. Le dispositif partenarial co-établi par l'État et le Syndicat en est le fondement. Il repose sur une concertation et une implication continue des acteurs locaux dès la phase de recueil des attentes locales et d'élaboration du diagnostic.

Les cabinets d'études, choisis par l'État travailleront ainsi en étroite collaboration avec les groupes départementaux et le Syndicat chargé d'identifier les besoins et les attentes locales.

Une approche globale adaptée aux besoins des territoires

Un aménagement progressif de l'itinéraire, répondant aux besoins des usagers et valorisant les projets de développement territoriaux, nécessite une vision et un diagnostic précis de chacun des territoires concernés et de leurs rapports spécifiques à la RN88. Pour identifier précisément les interactions possibles entre la route et le territoire, un diagnostic économique, social et environnemental sera réalisé par l'État et les attentes en termes d'usage recueillies par le Syndicat.

Ces analyses sont indispensables pour permettre aux acteurs locaux de s'exprimer sur leurs besoins, ceux des territoires riverains et de participer aux propositions faites pour aménager les sections centrales de l'itinéraire. Elles seront réintégrées, in fine, dans le cadre élargi de l'ensemble de l'itinéraire afin de proposer un projet d'aménagement de la section centrale de la RN88, cohérent avec sa fonction de liaison interrégionale et capable de dynamiser le développement des espaces desservis. Ce "cahier des charges" de l'aménagement, fondé sur les interactions route/territoire, constitue la Charte de développement.

Une démarche qualité

L'expérimentation engagée sur le tronçon Rodez - Le Puy-en-Velay vise à conduire les projets routiers dans une logique de prévention, d'intégration et de valorisation environnementale et non simplement dans une logique de réparation. L'aménagement de la RN 88 s'accompagnera ainsi de projets complémentaires qui permettront ainsi de valoriser et de développer le potentiel environnemental des territoires traversés.

Pour ce faire, les études conduites par l'État permettront à la fois d'identifier les secteurs remarquables à protéger et les mesures d'accompagnement à prévoir mais également de déterminer les potentiels paysagers et environnementaux à développer.

Pour identifier le plus précisément et efficacement possible les projets des territoires et les attentes locales, l'État et le Syndicat travaillent de manière complémentaire et coordonnée sur l'ensemble de la période nécessaire aux études et à la formalisation de la Charte de développement.

LES SERVICES DE L'ÉTAT

Ils assurent la maîtrise d'ouvrage des études portant sur le cadre de cohérence globale de la démarche, le diagnostic environnemental des territoires et la rédaction de la Charte.

Le diagnostic, conduit par un bureau d'études désigné par appel d'offres, est réalisé à partir des études existantes conduites par les DDE, des attentes identifiées par le Syndicat et des projets territoriaux.

Il croise différents thèmes (organisation physique du territoire, aménagements, structure socio-économique, état de l'environnement...) et différentes échelles géographiques. Le bureau travaille à partir de ce diagnostic avec des groupes départementaux pour identifier, hiérarchiser les enjeux et besoins des territoires et formuler des préconisations en matière d'aménagement routier et de mesures d'accompagnement. À partir de ces travaux, une Charte de développement sera élaborée. Elle définira les interactions possibles entre les aménagements routiers et les projets des territoires.

LE SYNDICAT

Il a pour sa part la maîtrise d'ouvrage relative à l'identification des besoins et des attentes locales.

Il définira ainsi les enjeux collectifs liés aux politiques générales de déplacements et de transports (sécurité routière, gestion du trafic poids lourd) et aux projets de développement territoriaux (comment l'aménagement de la RN88 peut-elle influencer l'image du territoire? le développement des entreprises? le tourisme?...)

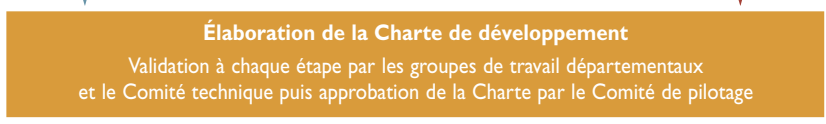
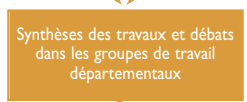
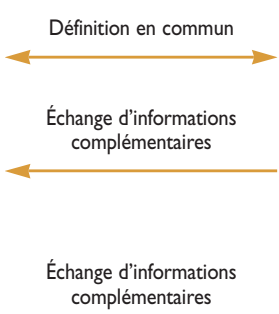
Le Syndicat travaille également à l'identification des attentes des usagers et riverains en hiérarchisant leurs préférences sur les qualités recherchées pour les déplacements (vitesse moyenne, prévisibilité du temps de parcours, niveau de confort et de sécurité...).

ACTEURS

Les études conduites par l'État



Les études conduites par le Syndicat



Rappel : le dispositif de travail

Le Comité de pilotage est une instance de concertation, de débat et de validation des propositions du Comité technique et des groupes de travail départementaux. Il valide la démarche, le calendrier de mise en œuvre, les cahiers des charges des études, la Charte de développement. Il garantit la cohérence globale des études et veille au respect de la prise en compte des principes du développement durable dans les projets d'aménagement. Il débat également des priorités d'aménagement et arbitre les éventuels conflits. Il s'est réuni pour la 1^{re} fois le 24 mars à Rodez pour valider le programme d'études.

Comité de pilotage partenarial

- **Présidence**
Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer
- **Représentants État**
- 18 membres
- **Représentants locaux**
- 18 membres
- **Fonctionnement**
- Propositions soumises au vote
- Acceptation si majorité Possibilité d'amendements

Comité technique

- **Représentants**
- Ministère de l'Équipement
- Ministère de l'Écologie
- Syndicat

Le Comité technique est composé de représentants des Ministères et du Syndicat. Il est chargé de coordonner et de suivre l'ensemble des études et des concertations locales. Il apporte une assistance technique au Comité de pilotage et remplit un rôle de suivi des prestations conduites par l'État et le Syndicat.

NIVEAU NATIONAL

Les groupes de travail départementaux Instances de réflexion et de production, ils fournissent les données et les connaissances utiles au diagnostic. Ils participent à l'identification et à la hiérarchisation des besoins locaux. Ils seront également amenés à se prononcer sur les choix d'aménagements routiers proposés par les DDE à partir de la Charte.

Groupes de travail départementaux

- **État (Préfet, DIREN, DDE)**
- Haute-Loire
- Aveyron
- Lozère
- **Élus et représentants locaux des milieux associatifs et socio-économiques**
- Haute-Loire
- Aveyron
- Lozère
- Ardèche
- **Les services techniques des communes concernées et du Syndicat Mixte**

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les réunions territoriales du Syndicat

Dès octobre, 3 réunions territoriales seront organisées par le Syndicat à Mende, le Puy-en-Velay et Rodez. Ces réunions, qui mobiliseront dans chaque département les élus locaux, les représentants d'organismes consulaires et d'associations, seront l'occasion d'expliquer en détail l'expérimentation engagée et de recueillir les 1^{res} attentes sur les aménagements de la RN 88.

www.axe-toulouse-lyon.org

Le site internet de l'axe Toulouse-Lyon (www.axe-toulouse-lyon.org) est en ligne. Ce nouvel outil d'information présente le Syndicat (évolution, membres, actions déjà menées...), l'état actuel et à venir de la RN88 et les acteurs et projets du Sud Massif Central. Il fait également le point sur l'expérimentation engagée : principes, dispositif de travail, programme d'études...

Une partie régulièrement actualisée, la rubrique "Actualités", précise l'état d'avancée de l'expérimentation et permet de télécharger des documents de travail et les Cahiers de l'axe.